

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCECOURRIER ARRIVÉ 4<sup>ème</sup>

séance de l'année 2015

30 JUIL. 2015

Jeudi 16 juillet 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.07.04/185

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

**Rapports sur le prix et la qualité  
des services publics de l'eau potable  
et de l'assainissement collectif des eaux usées  
relatifs à l'année 2013**

L'an deux mille quinze, le jeudi 16 juillet, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 juillet 2015.

Présents : 30		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Pierre	THICOT	15 <sup>ème</sup> Vice-Président
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Josiane	GATIBELZA	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO (jusqu'à 13h02)	
Mme Juliana	FENGAROL (à partir de 11h06)	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN (jusqu'à 12h42)	
M. Olivier	SERVA (jusqu'à 12h44)	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE (jusqu'à 12h29)	

Excusés représentés : 3
<b>Vice-Président :</b> Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Procuration à Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE (à partir de 11h08)
<b>Conseillères Communautaires - Membres du Bureau :</b> Mme Marlène MELISSE-MIROITTE Procuration à M. Jean-Charles SAGET Mme Corinne PETRO Procuration à M. Justin DESSOUT (jusqu'à 10h18)

Excusés non représentés : 4
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b> Mme Marie-Camille MOUNIEN (à partir de 12h06) Mme Lyliane PIQUION M. Michel RINÇON (à partir de 12h16)
<b>Conseiller Communautaire :</b> Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE

Absents : 13
<b>Vice-Président :</b> M. Georges BREDEMENT (8 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b> M. Justin DESSOUT (à partir de 10h18) M. Dominique THÉOPHILE Mme Francesca FAITHFUL
<b>Autres Conseillers Communautaires :</b> M. Chazy CIRANY (à partir de 11h53) M. Harry DURIMEL Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE Mme Célia HATCHI-MIMIETTE Mme Solange LEBLANC M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Alix NABAJOTH Mme Ketty WALPO

Le Conseil Communautaire a désigné *Monsieur Jean-Luc CELIGNY* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement notamment son article 73;
- VU** le décret d'application n°95-635 du 6 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées ;
- VU** le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales (partie Réglementaire) ;
- VU** le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DICTAJ/BRA daté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.09.07/79 du 19 septembre 2014 portant mise en place de la commission consultative des services publics locaux ;

**Considérant** le rapport du Président ;

**Considérant** l'avis favorable émis par les Commission Eau et Assainissement de CAP Excellence réunies les 12 et 13 mai 2015 ;

**Considérant** l'avis de la Commission consultative des services publics locaux de Cap Excellence réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

Après en avoir délibéré ;

## **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;**

**ARTICLE 1** – De prendre acte des rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de CAP Excellence au titre de l'année 2013, tels que présentés et annexés à la présente délibération.

**ARTICLE 2** - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application pratique de la présente délibération.

**ARTICLE 3** - Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Directeur Général de la Générale des Eaux Guadeloupe ainsi qu'à Madame le Comptable Public de CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour copie conforme

Pointe-À-Pitre, le 29 juillet 2015

Le Président

Éric JALTON



- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le **30 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Directeur Général de la Générale des Eaux Guadeloupe, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Comptable Public de CAP Excellence, le **31 JUL. 2015**



1. 1000

2. 1000

3. 1000

4. 1000

5. 1000

6. 1000